

Procès de France Télécom Orange

Sans les CHSCT, le procès de France Télécom n'aurait pas eu lieu !

On ne peut pas parler du procès « historique » de France Télécom sans rendre hommage aux milliers d'élus du personnel, dans les CHSCT, parmi les délégués du personnel, dans les CE... toutes ces instances de représentation du personnel.



« Elle avait coupé ses nattes... »

Eric était secrétaire du CHSCT de l'AVSC SOA. Il raconte comment il avait dû traiter les fermetures de services qui se précipitaient dans sa région. Au 12 de Langon, il se souvient de « *cette collègue qui a coupé ses cheveux en natte pour les remettre à la direction. Quel symbole dans ce geste ? Remettre ses cheveux à son bourreau...* ». Plus tard, c'est la fermeture du service gestion d'Anglet : « *Je me souviens du désarroi de mes collègues lorsque je suis passé les voir (...) Coté direction, il était impossible de discuter et de négocier. Les représentants du personnel dans les instances étaient méprisés* ». Pressions sur les élus, les salarié-es, recours devant les tribunaux... Car désormais, les directions décident de contester devant les tribunaux toutes les demandes d'expertises externes des CHSCT à l'occasion d'une fermeture de site, d'une restructuration ou d'une alerte concernant des

salarié-es. Nous apprendrons plus tard, qu'elle avait mobilisé ses troupes pour faire une « *guérilla juridique* » aux CHSCT. Dès 2006, un mail de la direction des relations sociales donne consignes aux directeurs régionaux : « *Les demandes d'expertise des CHSCT devront être attaquées en justice* ».

« Plus jamais çà, ni ici, ni ailleurs ! »

Jean-Gabriel est secrétaire du CHSCT de l'UIA Paris. Il témoigne au procès sur les entraves répétées dont a été victime le CHSCT, alors que l'UIA a connu trois tentatives de suicides, qui figurent dans le dossier d'instruction. Et là aussi la direction contestera devant la justice la légitimité d'une expertise concernant une tentative de suicide. Heureusement encore sans succès.

Elle ira même jusqu'à contester la réalité d'une tentative de défenestration : « *il était en train de ranger des outils dans une caisse, la fenêtre de la pièce étant par ailleurs fermée* ».

Jean-Gabriel conclut sa déposition : « *Pour toutes celles et tous ceux qui ont eu à souffrir de la politique mise en œuvre durant cette période, il est important que leur souffrance soit entendue, reconnue. Il est important que des noms puissent être mis sur des choses. Que les responsables puissent être identifiés. Mais cela n'effacera jamais les drames. Cela n'effacera jamais les blessures qui pour certaines et certains ne se refermeront sans doute jamais. Il est essentiel que cela ne se reproduise plus. Que l'on n'ait plus jamais à vivre cela.* »

Un site fédéral : <https://proceslombard.fr/>

Le site de Solidaires : la-petite-boite-a-outils.org/category/proces-france-telecom/

Sud

**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envièrges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires

Paris, le 1er juin 2019

Une enquête Technologia biaisée ?

De façon persistante, les anciens dirigeants de France Télécom continuent à contester les résultats des 80 000 questionnaires remplis par les salarié-es fin 2009, dans la première partie de l'enquête Technologia, alors que toutes les étapes ont été réglées par un comité de pilotage composé des syndicats et de la direction elle-même.

Le 12 juin, Fanny JEDLICKI docteure en sociologie, est venue témoigner à la barre : elle a participé en 2009/2010 à l'enquête du cabinet Technologia comme consultante en risques psychosociaux, pour faire 83 entretiens dans 15 villes différentes, parmi un panel de 1 000 salarié-es. Une trentaine d'enquêteurs ont fait comme elle ces entretiens d'où il ressortait « *une souffrance d'une lourdeur émotionnelle rarement atteinte* ». Elle témoigne que « *tout s'est passé comme si la mission Technologia avait permis la libération de la parole salariée* ».

Le trouble des enquêteurs était tel que le cabinet a dû mettre en place des réunions avec des psychiatres pour « *réguler l'impact émotionnel de la mission* ».

Incompréhension et désarroi

Les salariés « *ne comprenaient plus pourquoi on leur demandait toujours plus d'efforts ni ce qui justifiait la permanence des réorganisations* ». Baisse des effectifs, mobilités forcées, manque de reconnaissance professionnelle, pressions au départ de l'entreprise... nombreux sont ceux qui montrent leur désarroi et leur peur.

Les avocats montent à la charge en contestant les travaux du cabinet Technologia qui auraient été « *orientés* ». Pourtant, la présidente du comité de pilotage, Mme Carole Froucht, déclarait à la fin de l'enquête que ses conclusions constituaient « *un cri* » que la direction devait entendre. Didier Lombard lui-même défendra un « *nouveau contrat social* » s'appuyant sur des préconisations de Technologia.

Mais il est vrai qu'après mars 2010, les dirigeants de l'époque sont mis en examen pour harcèlement moral institutionnel, et que l'enquête Technologia est devenue une pièce maîtresse de l'accusation.

2007-2009 : tout va bien à France Télécom !

« Succès du plan NExT ! »

Qui a vu les préparatifs d'une fête après le suicide de Michel Deparis à Marseille, le 13 juillet 2009 ? C'est Didier Lombard qui a déclaré au procès que la « *crise médiatique* » et l'exagération de la comptabilisation des suicides, avaient volé la fête prévue pour la réussite du plan NExT. Cela ne le gêne pas de déclarer ensuite qu'il avait de la peine pour M. Deparis qui était « *quelqu'un de bien* ».

« Ecoute des salariés »

La direction possédait son arme de persuasion massive : elle aurait fait des sondages en 2007, 2008, 2009 conçus et réalisés en interne, à disposition des directeurs « *sur le rapport des salariés à leur travail et à l'entreprise* ».

En 2008, 36045 salarié-es auraient répondu à ces enquêtes (?) Et vous ne devinez pas, tout baigne ! Wenes en est sûr.

Espaces Développement

La direction voulait nous accompagner dans la « *transformation* » : elle a créé des espaces qui ont bizarrement été appelé « *Espaces Dégagement* ». Jacques Moulin (DT Est) a créé aussi à cet époque une « *agence intérim* ». Et il s'est rappelé de « *Bernard* », un technicien qui a ainsi découvert les délices du travail en boutique.

« *Bravo et merci Jacques !* »

Rejoignez nous !
proceslombard@sudptt.fr

Sud

Fédération des activités
postales
et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62

Union
syndicale
Solidaires